



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**spécial n° 7 du 26 février 2018**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**PREFET DE L'AUBE**

SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES  
TERRITOIRES ET DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
Bureau de la coordination interministérielle

Arrêté n° SATCPP-BCI-2018057-0001

Arrêté organisant la suppléance  
des fonctions préfectorales  
à compter du 26 février 2018

**LE PREFET**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine ;

VU le décret du 12 juillet 2017 nommant madame Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

VU le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube ;

Considérant que Monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube est absent du département du lundi 26 février 2018 au dimanche 4 mars 2018 inclus ;

Considérant l'empêchement constaté le lundi 26 février 2018 de Mme Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture, entraînant son absence à compter du lundi 26 février 2018 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

## ARRETE

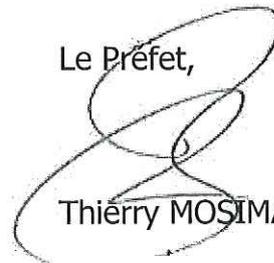
**ARTICLE 1** : Madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales du lundi 26 février 2018 au dimanche 4 mars 2018 inclus.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à ce titre à Madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le préfet de l'Aube et la sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

TROYES, le 26 février 2018

Le Préfet,



Thierry MOSIMANN